





Les Points Forts

Calcul de la cotisation annuelle sur le capital initial!

- Un contrat adapté aux expatriés : Extension territoriale en Décés, P.T.I.A., I.T.T. et I.P.T. aux pays frontaliers.
- Garanties I.T.T. et I.P.T. accordées aux assurés n'exerçant pas d'activité y compris résidant dans les D.R.O.M., C.O.M. ou POM.
- Irrévocabilité des primes et des garanties.
- Réduction tarifaire I.T.T./I.P.T. pour le locatif.

Des formalités médicales allégées

Questionnaire de Santé Simplifié jusqu'à 500.000€ pour les assurés de moins de 46 ans.

Les Conditions UGIP GLOBAL+ CI N°4057

Âge limite à l'adhésion :

Décès: moins de 85 ans **P.T.I.A**: moins de 65 ans

Incapacité / Invalidité : moins de 65 ans

Âge limite des garanties :

Décès: 90 ème anniversaire de l'assuré.

P.T.I.A toutes causes: 70 ème anniversaire de l'assuré. P.T.I.A accident: 75 ème anniversaire de l'assuré.

Incapacité / Invalidité: 70 ème anniversaire de l'assuré.

Franchises: Absolue: 30, 60, 90 à 180 jours



Une souscription rapide avec l'adhésion en ligne!



Un grand choix d'options!

Option prévoyance adossée à un prêt.

Option Rachat Psy sans condition d'hospitalisation.

Rachat possible des exclusions médicales et sportives.



Des Garanties adaptées!

Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (P.T.I.A.)

Incapacité Temporaire Totale (I.T.T) et Invalidité Permanente Totale (I.P.T)

Incapacité Temporaire Partielle (I.T.P) et Invalidité Permanente Partielle (I.P.P)



FICHE TECHNIQUE UGIP GLOBAL+ CI N°4057 Formalités Médicales

Les formalités médicales, indispensables à l'assureur pour lui permettre l'appréciation au mieux du risque à assurer, sont déterminées selon l'âge de l'assuré et l'engagement financier.

COMMENT ACCOMPLIR LES FORMALITÉS MÉDICALES?

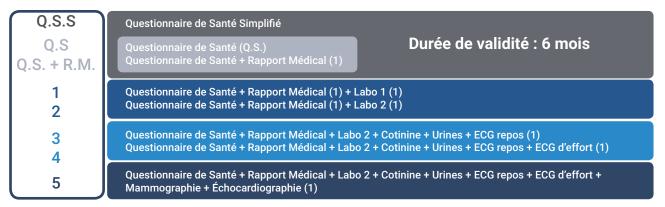
Chaque futur assuré doit prendre contact avec **ABCOS** au 0.969.322.732, ou **C.B.S.A.** au 0.969.323.443 qui le mettra directement en relation avec le centre de bilan le plus proche de son domicile, et avec lequel il conviendra d'un rendez-vous. Dans le cadre de la procédure ABCOS ou C.B.S.A., UGIP prend en charge l'intégralité des frais médicaux occasionnés par les éventuels examens à effectuer.

Les frais médicaux ne sont pas pris en charge, si l'assuré ne donne pas suite à sa demande d'adhésion et en cas de souscription d'un Prêt Relais sec.

CAPITAL À ASSURER:



LEXIQUE:



(1) Les formalités médicales ont une durée de validité de 12 mois.

LABO 1 Numération et Formule Sanguine, Plaquettes, Vitesse de sédimentation, Cholestérol Total / HDL, glycémie à jeun, triglycérides, créatinine, ASAT, ALAT, GGT et sérologie H.I.V. 1 et 2. LABO 1 + dosage de la protéine C réactive, acide urique, Marqueurs de l'hépatite B (Ag Hbs) et de l'hépatite C LABO 2 (AC anti-VHC). Pour les hommes de + de 50 ans dosage de l'Antigène Spécifique de la Prostate. Analyse chimique et cytobactériologique des urines. **URINES** COTININE Test de cotinine urinaire pour les Non-Fumeurs. Électrocardiogramme de repos avec compte rendu du cardiologue. **ECG REPOS ECG D'EFFORT** Électrocardiogramme d'effort avec compte rendu du cardiologue en l'absence de toute contre indication médicale. **ÉCHOCARDIOGRAPHIE** Avec son compte rendu. Pour les femmes. **MAMMOGRAPHIE**

FORMALITÉS FINANCIÈRES : Le Questionnaire Financier, ainsi que les justificatifs et toute la documentation, sont exigés à partir de 1 500 000 €.

CONCERNANT LES PRÊTS RELAIS : Pas de cumul des capitaux entre le prêt principal et le prêt relais, dès lors que le prêt relais n'excède pas 500.000 € et une durée maximum de 24 mois. **Seul le prêt principal entre en compte pour déterminer les formalités médicales.** Dans le cas d'un prêt relais seul, les formalités médicales correspondant au capital devront être appliquées.

UGIP Assurances est une Marque de SOLOGNE FINANCES (courtier en assurance) Société par Actions Simplifiées au capital de 130 944 € - RCS PARIS N°398 784 645 - Siret N°398 784 645 00044 Enregistrée auprès de l'ORIAS sous le N°07 005 590 et soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09. Toutes réclamations devront être adressées par voie postale à : UGIP Assurances «Service Réclamations» - 73/75, Rue Brillat-Savarin 75013 PARIS